



**AVIS D'ADOPTION
RÈGLEMENT 1528**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le règlement 1528 intitulé « **RÈGLEMENT AFIN DE MODIFIER DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT 1320 VISANT À CONSTITUER UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME** » a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Westmount tenue le 5 novembre 2018.

L'objet de ce règlement est de modifier certains aspects de la composition, des conditions d'éligibilité et du rôle du comité consultatif d'urbanisme.

Ce règlement a également pour objet d'ajouter une disposition sur une compensation financière à être versée aux membres du comité et de modifier l'annexe « A » quant aux obligations des membres en matière d'éthique et de déontologie.

Toute dépense qu'entraîne ce règlement sera financée à partir du budget des opérations du Service de l'aménagement urbain.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement et en obtenir copie au bureau du greffe situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest à Westmount pendant les heures d'ouverture.

DONNÉ à Westmount, ce 6 novembre 2018.


Me Martin St-Jean
Greffier de la ville